

TABLEAU DE SYNTHESE : ORIENTATIONS DE FINANCEMENT

Service d'études : Anne Barthélemy - Tiago Mil-Homens Cavaco

mise à jour 19/01/2011

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur : financement octroyé par la Communauté française

Domaines d'études et orientations de financement (art 28 L71, art 116 D04 et art 31 D04)

Domaines d'études	BAC AP2C (3)	master licence	master complémentaire (années 1 et 2 unique)	formation doctorale (année 1 unique)	doctorat (2)	
1 Philosophie	A	A	A	B	A	
2 théologie	A	A	A	B	A	
3 Langues et lettres	A	A	A	B	A	
4 histoire et archéologie	A	A	A	B	A	
5 art de bâtir et urbanisme	B	B	B	B	B	
6 information et communication	A	A	A	B	A	
7 Sciences politique et sociale	A	A	A	B	A	
8 droit	A	A	A	B	A	
9 criminologie	A	A	A	B	A	
10 Sciences économiques et de gestion	A	A	A	B	A	
10bis Traduction et interprétation	A	A	A	B	A	
11 sciences psychologiques et de l'éducation	A	A	A	B	A	
Domaines d'études	BAC 1 et 2 AP2C (3)	BAC 3 AP2C (3)	master licence	master complémentaire (années 1 et 2 unique) ¹	formation doctorale (année 1 unique)	doctorat (2)
12 Sciences médicales	B	B	C	B	B	C
13 Sciences vétérinaires	B	B	C	B	B	C
14 Sciences dentaires	B	C	C	B	B	C
15 Sciences biomédicales et pharmaceutiques	B	C	C	B	B	C
16 Sciences de la motricité	B	B	B	B	B	B
17 Sciences	B	B	B	B	B	B
18 Sciences agronomiques et ingénierie biologiques	B	C	C	B	B	C
19 Sciences de l'ingénieur	B	C	C	B	B	C
20 Art et science de l'art	-	-	-	-	B (4)	-
AESS	1/2 A		art. 28 L71			
CAPAES	1/2 A		art. 28 L71			

(1) **Formation doctorale (FODO)** : ce n'est pas un grade académique. Par interprétation de l'art.28 (L71), l'orientation de financement est B.

(2) **Doctorat** : si le grade académique qui a donné accès au troisième cycle est le master "correspondant" (voir art. 32bis L71 et art. 122 du D04 : c'est l'orientation de financement du 2ème cycle d'accès qui dicte l'orientation de financement du doctorat)

(3) **Années préparatoires au 2ème cycle (AP2C)** : voir article 51 §4 al.3 du D04 : pour le financement, les années préparatoires sont assimilées à la dernière année du cycle qui donne accès aux études visées.

(4) Seule la formation doctorale (FODO) en Art et science de l'art peut être organisée en collaboration avec écoles supérieures d'art (art.31 D04)

Pas éligibles pour le financement

art. 19 D04 Etudes complémentaires

art. 20 D04 Formations continuées

art. 54 D04 Année supplémentaire 2ème cycle (AS2C)

art. 55 D04 Année supplémentaire 3ème cycle (AS3C)

L71 : Loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires.

D04 : Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Convention spécifique entre l'état belge et les universités belges francophones (CIUF) relative aux frais de formation du 17 décembre 1997 : financement CUD

Domaines d'études	BAC	master	master complémentaire (années 1 et 2 univ ¹)	formation doctorale	3ème cycle			CEMC / formation médicale spécialisée
	AP2C (3)	licence			AS2C	AS3C	doc : 1ère année	
1 Philosophie	A	A	A	-	A	A	A	-
2 théologie	A	A	A	-	A	A	A	-
3 Langues et lettres	A	A	A	-	A	A	A	-
4 histoire et archéologie	A	A	A	-	A	A	A	-
5 art de bâtir et urbanisme	B	B	B	-	B	B	B	-
6 information et communication	A	A	A	-	A	A	A	-
7 Sciences politique et sociale	A	A	A	-	A	A	A	-
8 droit	A	A	A	-	A	A	A	-
9 criminologie	A	A	A	-	A	A	A	-
10 Sciences économiques et de gestion	A	A	A	-	A	A	A	-
10bis Traduction et interprétation	A	A	A	-	A	A	A	-
11 sciences psychologiques et de l'éducation	A	A	A	-	A	A	A	-

Domaines d'études	BAC 1 et 2	BAC 3	master	master complémentaire (années 1 et 2 univ ¹)	formation doctorale	3ème cycle			CEMC / formation médicale spécialisée
	AP2C (3)		licence			AS2C	AS3C	doc : 1ère année	
12 Sciences médicales	B	B	C	C	-	C	C	C	C
13 Sciences vétérinaires	B	B	C	C	-	C	C	C	-
14 Sciences dentaires	B	C	C	C	-	C	C	C	-
15 Sciences biomédicales et pharmaceutiques	B	C	C	C	-	C	C	C	-
16 Sciences de la motricité	B	B	B	B	-	B	B	B	-
17 Sciences	B	B	B	B	-	B	B	B	-
18 Sciences agronomiques et ingénierie biologiques	B	C	C	C	-	C	C	C	-
19 Sciences de l'ingénieur	B	C	C	C	-	C	C	C	-
20 Art et science de l'art	-	-	-	-	-	B	B	B	-

Remarque : en rouge sont indiquées les différences dans les orientations de financement par rapport au financement de la CfB

Pas éligibles pour le financement CUD

Etudes complémentaires

Formations continuées

Formations doctorales

CAPAES

AESS